

Délibération du Comité Syndical

Séance du 19 septembre 2025
suite au comité du 15 septembre qui n'a pas pu se tenir faute de
quorum (Article L2121-17 du CGCT)

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 septembre à 14h, se sont réunis à la Gare de Sembadel Gare, les membres du comité syndical du Syndicat ferroviaire Livradois-Forez, sous la présidence de M. Jean-Benoît Girodet.

Date d'envoi de la convocation : 16 septembre 2025 suite au manque de quorum au comité du lundi 15 septembre

Membre en exercices : 25

Membre présent : 7

Procuration : 3

Nombres de voix : 10

Secrétaire de séance : Hervé BEAL

Membres présents : Hervé BEAL, André BRIVADIS, Jean-Benoît GIRODET, Roland GOBET, Philippe MEYZONET, Gilbert MEYSSONNIER, Jean SAVINEL.

Pouvoirs : Roland CHALENDAR à Jean SAVINEL, Daniel FORESTIER à Jean SAVINEL et Jean-Louis DERBIAS à Jean-Benoît GIRODET.

Création poste Catégorie B- chargé de mission

Le Syndicat ferroviaire a décidé de s'engager dans une démarche de revitalisation de la ligne ferroviaire, à la fois sur le plan touristique et fret, en partenariat avec les associations locales et les acteurs économiques du territoire. Pour accompagner cette dynamique, il a été décidé le recrutement d'un chargé de mission « Développement ». Les principales missions de ce chargé de mission seront les suivantes :

- Etude de développement de la Ferromobile dans la vallée de la Dore
- Relance du fret ferroviaire entre les Papeteries de Giroux et l'entreprise CELTA à Courpière
- Développement de la ligne touristique

Le coût éligible au financement LEADER est de 134 994,29 € HT.

Le budget et le plan de financement prévisionnels de l'opération sont les suivants :

Dépenses HT		Recettes	
Frais de personnels (temps plein 35h)	112 495.24€	LEADER	107 995.43€
Frais de structure : 20%	22 499.05€	Autofinancement	26 998.86€
TOTAL HT	134 994.29€	TOTAL HT	134 994.29€

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le comité syndical :

- Autorise le président à signer toutes les conventions à intervenir
- Autorise le président à solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs,
- Autorise le président à engager les dépenses afférentes, soit 134 994,29 € dans la limite des crédits inscrits au budget.

Le secrétaire de séance



Le président,
Jean-Benoît GRODET

Syndicat Ferroviaire du Livradois Forez
Maison du Parc - Le Bourg
63880 SAINT GERVAIS-SOUS-MEYMONT
Tél. : 04 73 95 58 04
SIRET : 200 028 652 00028

Transmis en sous-préfecture le : 22.09.2025

Publié le : 30.09.2025

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.